

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 16 juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Adhésion au groupement de commande pour l'actualisation PCS et du DICRIM

L'an deux mille vingt quatre

Le 16 juillet

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme INGLES Martine

Date de convocation : 12 juillet 2024

2024/031

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'élaboration et l'actualisation de plans communaux de sauvegarde et des documents d'informations communaux sur les risques majeurs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat de la Têt bassin versant (SMTBV) propose l'intégration de la commune au groupement de commande pour l'élaboration ou l'actualisation des PCS et DICRIM dans le cadre du PAPI TET 2024-2029. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette opération, le SMTBV a proposé d'être coordonnateur d'un groupement de commande à l'échelle du bassin versant. Cette opération permettra de recruter un prestataire commun qui sera chargé de réaliser les PCS et DICRIM du groupement. Les communes bénéficieront dans le cadre de cette opération jusqu'à 80% de subvention sur la réalisation de ces prestations. Le reste à charge sera supporté par la commune.

Monsieur le Maire propose :

- L'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM
- L'adhésion de la commune au groupement de commande porté par le SMTBV auquel participeront d'autres communes du bassin ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
- La nomination de monsieur Jean-Marie PINEDE au poste de chef de projet, « référant » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

... **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande ;

Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20240716-2024-031-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2024

2024/031

... **APPROUVE** le projet de convention (en annexe) ;

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment la décision approuvant le choix du candidat retenu et le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la commune,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

